Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT SUIVANTS :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES**
- **RÈGLEMENT 2022-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LESDITS PROJETS DE RÈGLEMENTS :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée:

Que le Conseil municipal a adopté à sa séance du lundi 7 février 2022, les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 2022-08 amendant le règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives
- Projet du Règlement 2022-09 amendant le Règlement 2017-05 intitulé Permis et Certificats afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives.

Que l'objet desdits projets de règlement vise à encadrer les conditions de certificat d'autorisation concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives en zone agricole.

Que conformément au décret 885-2021 du 20 décembre 2021 et à l'arrêté numéro 2021-054 en date du 16 juillet 2021, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue aux articles 53 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) sera remplacée par une consultation écrite ;

Que les questions et commentaires concernant lesdits projets de règlement peuvent être reçus par écrit au plus tard le 7 mars 2022 à 16 h 30, à l'attention de Mme Émilie Petitclerc, directrice générale, à l'adresse courriel suivante : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou par la poste au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, Québec, J0H 1C0, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse résidentielle
- Numéro de téléphone de jour
- Adresse courriel

Lesdits projets de règlement ne contiennent pas de dispositions qui sont propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Lesdits projets de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 8 février 2022.

Émilie Petitclerc

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT SUIVANTS :

- **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES**
- **PROJET DU RÈGLEMENT 2022-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES**

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité http://saintbernarddemichaudville.qc.ca, entre 16 h 30 et 16 h 40, le 8 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 février 2022.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière